

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 2 (1929)

Heft: 9

Rubrik: Nos jardins

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2° que la part des matelas d'air est plus grande dans la valeur d'isolation du système de construction. Les gaines de ventilation dans des briques creusées de béton sont, par exemple, plus exposées à la condensation que celles placées dans des briques pleines de béton léger et poreux;

3° que la surface extérieure froide est étanche (surface métallique), car l'eau de condensation ne peut plus alors passer à la surface extérieure pour s'évaporer dans l'atmosphère.

Il résulte de ces constatations qu'il n'est pas prudent de faire participer les matelas d'air à plus d'un quart de la valeur de protection thermique d'un mur. Il est possible d'améliorer ces conditions par une division des matelas, de façon à ce que chacun ne subisse qu'une petite différence de température. (voir fig. 11). Ces divisions ne doivent toutefois pas laisser pénétrer trop facilement l'air, afin d'éviter que l'humidité ne se diffuse trop rapidement et qu'ainsi la différence totale de température entre les surfaces extérieures n'entre en ligne de compte pour la condensation.

Pour ces raisons, de nombreux constructeurs préconisent de combler les matelas d'air avec des matériaux de remplissage, qui constituent en même temps une meilleure protection thermique. Comme il s'agit, dans ces cas, de matériaux peu coûteux, comme par exemple de scories, il existe alors un autre danger: l'humidité souvent inévitable en cours de travaux peut provoquer des décompositions chimiques et des odeurs désagréables. Des matières organiques telles que copeaux, sciure, etc., ne doi-

vent jamais être employées dans ce but pour une construction normale.

Il faut éviter l'eau de condensation non seulement à cause de l'humidité dans la maçonnerie, ce qui entraîne une diminution de la valeur de protection thermique, mais encore pour empêcher les moisissures, le champignon, les odeurs désagréables, et toutes les apparitions insalubres qui proviennent de l'humidité. Chr. Nussbaum, dans un article de la revue *Vulkanische Baustoffe*, rend attentif, sur la base de nombreuses expériences, au danger d'un emploi exagéré des matelas d'air.

Il faut signaler que dans l'industrie du froid, où le danger de condensation est encore plus grand que dans le bâtiment, l'emploi de matelas d'air est remplacé par le remplissage de matériaux isolants, qui, dans ce cas, sont, il est vrai, particulièrement avantageux.

Il ne faut donc employer les matelas d'air qu'avec prudence, étant donné surtout les nombreux matériaux légers et isolants dont on peut disposer aujourd'hui. Dans les cas où le système de construction choisi amène à faire de toute façon des matelas d'air, on ne renoncera naturellement pas à leur qualité isolante. On remarquera toutefois que ces vides peuvent renforcer désagréablement la sonorité des murs par le fait que les minces parois de séparation sont particulièrement sensibles aux vibrations provoquées, par exemple, par la circulation de véhicules.

(A suivre.)

¹ Une erreur de texte s'est glissée dans la table n° 5. Il faut lire: «briques de terre cuite» au lieu de «brique grès calcaire», et «Plots de ciment» au lieu de «briques séchées à l'air».

Nos jardins

En octobre, on procède aux plantations de légumes hivernés, tels que: *oignons blancs*. A défaut de jeunes plants, on met en terre des caïeux à 15 ou 20 cm. de distance en tous sens. On plante également les choux hivernés en lignes profondes abritées contre les vents du nord et espacées de 50 à 60 cm., et les plantes à 40 ou 50 cm. dans la ligne. Il en sera de même des laitues pommées et romaines, mais à une distance plus rapprochée.

L'ail se plante de préférence en automne, afin de récolter de belles tiges l'année suivante.

C'est la saison où la première neige fait son apparition sur la montagne environnante. Il faut songer à la rentrée des légumes pour la conservation pendant l'hiver. Ceux qui sont les plus sensibles au gel sont les *haricots*; afin d'en prolonger la récolte, on abrite les variétés naines en pleine production. Les *tomates* sont cueillies et placées dans un local éclairé où elles achèveront leur maturité. Les *courges* sont coupées et placées dans un endroit sec et aéré. On cueillera également la *tétragone*, laquelle est très sensible au gel. Ensuite on rentrera les légumes foliacés, généralement plus délicats que les légumes racines. Les *cardons* sont attachés, puis arrachés avec une motte et rentrés en cave ou dans un local approprié. On les arrose au pied, et pour faciliter le blanchiment, on les prive de lumière, en leur appliquant un paillason 15 à 21 jours avant de les livrer à la consommation. Les *céleri-côtes*, *bettes à cardes*, *chicorées-scaroles* sont arrachés également avec une petite motte et placés en cave et en couches. Les scaroles qui ne sont pas trop développées peuvent se conserver sur place, en les recouvrant de feuilles et de branchages. Le *fenouil*, assez délicat, se rentre en cave ou en grange dans une couche ou au jardin. Dans un prochain

article, nous indiquerons de quelle manière on hiverne les légumes racines.

On arrache les *dahlias*, les *glaiéuls*, *cannas*, etc., et l'on hiverne les bulbes dans un endroit sec. Les *géraniums*, *fuchsias*, etc. sont arrachés et mis en pots ou en caisse et sont placés de préférence dans un endroit éclairé. Pendant l'hiver, on les arrose très peu. On plante les oignons de *tulipes*, *jacinthes*, *crocus*, etc. On évite de les planter dans une terre ayant reçu une fumure fraîche très abondante. On met en terre les *myosotis*, *pensées*, *pâquerettes*; le plus souvent en bordure ou en mélange dans les fleurs indiquées plus haut. On plante également les plantes vivaces, soit *asters*, *pivoines*, etc. Ces plantes sont intéressantes pour nos jardins, car elles sont rustiques et ne demandent pas de soins spéciaux, tout en donnant une abondante floraison.

Sitôt la chute des feuilles terminée, on procède à la plantation des arbres fruitiers et arbustes. Les plantations d'automne sont les meilleures, sauf cependant pour quelques arbustes, entre autres les rosiers.

J. D.

Chronique

Autriche. — Projets de lois sur les logements.

(Inf. sociales du B. I. T.)

Le gouvernement a déposé deux projets de loi concernant la protection des locataires et la construction d'habitations.

En Autriche, le régime de protection des locataires a été peu modifié depuis le vote de la loi de 1922;